

**Ministry of Education**  
Information Management Branch  
777 Bay Street  
4<sup>th</sup> Floor, Suite 422  
Toronto, Ontario M5G 2E5

**Ministère de l'Éducation**  
Direction de la gestion de l'information  
777, rue Bay,  
Bureau 422, 4<sup>e</sup> étage,  
Toronto (Ontario) M5G 2E5



## NOTE DE SERVICE

**DESTINATAIRES :** Les notes de service, adaptées aux besoins du client, envoyées à chaque conseil scolaire, autorité ou consortiums

**EXPÉDITEUR :** Don Young  
Directeur de la gestion de l'information

**DATE :** Le 25 mai, 2007

**OBJET :** GIARE Note de service no 29  
**Gestion de l'information pour l'amélioration du rendement des élèves (GIARE)**

- Développement de la capacité locale
- SISON
- Financement de l'initiative GIARE, 2007-2008

---

Cette lettre contient les dernières nouvelles sur l'initiative GIARE et des détails sur les subventions 2007-2008.

### Développement de la capacité locale

D'importantes réalisations sont enregistrées en matière de capacité au fil de la mise en œuvre par les conseils et les administrations scolaires de leur plan de développement de la capacité locale (DCL). Dans toute la province, des conseils et des administrations scolaires signalent des améliorations dans les capacités de base (technologie, gestion des données et ressources humaines / formation). On note le perfectionnement des systèmes de gestion des élèves, l'acquisition d'outils d'aide à la décision, le déploiement de grands efforts pour trier les données et un nombre incalculable de cours de formation sur la gestion et l'analyse des données à l'intention du personnel. L'attention que vous portez au développement de la capacité locale permet d'enrichir le dialogue à propos du rendement des élèves à tous les niveaux.

Dans le cadre de l'initiative GIARE, les centres de réseautage professionnel continuent à encourager l'échange de méthodes efficaces et à servir de tribunes de discussions très fécondes à propos de questions et de possibilités liées à la prise de décision éclairée par des données probantes. De concert avec la Ontario Association of School Business Officials (OASBO), ils étudient aussi d'importantes questions sur la protection et la sécurité des données.

## SISOn

Je tiens à remercier tout le personnel des conseils scolaires et des écoles d'avoir travaillé avec soin à la soumission des données 2005-2006 sur SISOn. Les efforts qu'il a faits au cours de l'année écoulée en ce qui concerne le développement de la capacité locale devraient lui servir lors de la préparation des soumissions 2006-2007 ; toutefois, cette année, il faudra que tous les conseils scolaires fassent un effort concerté pour soumettre les rapports aux dates limites. Comme vous le savez, les rapports de SISOn prennent une importance accrue puisque les données de 2006-2007 serviront désormais à déterminer le financement des conseils scolaires.

Nous prenons les mesures suivantes pour nous assurer que vous puissiez répondre aux exigences en matière de rapport :

1. Améliorations apportées au SISOn : L'équipe des technologies de l'information du ministère apportera des améliorations à l'infrastructure et à l'application de SISOn. Plusieurs autres modifications sont en cours pour rendre le système plus efficace. À l'avenir, outre celles déjà prévues, nous ne procéderons qu'à un nombre minime d'améliorations pour favoriser une plus grande stabilité du système.
2. Nouveau calendrier pour la collecte : La date limite pour soumettre les données sur le palier élémentaire a été repoussée, tout comme celle de la collecte des données sur les exclusions et les renvois. **Veillez consulter le nouveau calendrier des collectes à l'Annexe A.**

Je voudrais souligner l'importance des données d'octobre et de mars, qui sont essentielles pour les besoins du financement et doivent être soumises au plus tard le 31 août 2007, et celles de juin sur le rendement, qui sont indispensables pour appuyer nos initiatives sur le rendement des élèves et sur la littératie et la numératie.

3. Financement au titre de l'initiative GIARE : J'ai le plaisir d'annoncer l'octroi pour cet exercice d'une subvention totale de 20 millions de dollars aux conseils et administrations scolaires dans le cadre du développement de la capacité locale de l'initiative GIARE. Comme les années précédentes, la subvention peut servir à financer les activités portant sur la soumission des données sur SISOn. Si on ajoute cette subvention au montant (1,6 million de dollars) octroyé cette année aux centres de réseautage professionnel, le total du financement au titre de l'initiative GIARE depuis la mise en place de cette dernière s'élève à environ 85 millions de dollars, soit 40 millions de dollars de plus que ce qui avait été prévu au départ.

Plus précisément, la somme de \$ subvention de GIARE a été attribuée au nom de conseil scolaire, autorité ou consortiums pour l'aider à réaliser les activités de développement de la capacité locale admissibles dans le cadre de l'initiative GIARE au cours de l'exercice 2007-2008 (1<sup>er</sup> avril 2007- 31 mars 2008). Votre conseil scolaire recevra le premier versement de deux paiements (d'un montant égal) en octobre 2007. Le deuxième versement sera effectué en janvier 2008, sous réserve que votre conseil scolaire respecte les dates limites suivantes prévues à l'Annexe A :

- Pour être admissible à la totalité du deuxième versement de la subvention visant le développement de la capacité locale admissibles dans le cadre de l'initiative GIARE, votre conseil scolaire est tenu de :

- i. respecter la date limite du 31 août 2007 s'appliquant à la soumission des données sur les élèves et les éducatrices et éducateurs d'octobre et de mars
- ii. respecter la date limite (juin 2006-2007) de la collecte des données sur les élèves et les éducatrices et éducateurs.

Il y aura une période d'un mois pour les soumissions de données en retard en juin pendant laquelle les conseils scolaires seront admissibles à recevoir une subvention partielle, selon un taux dégressif.

- **Veillez noter que les conseils scolaires qui ne respectent pas la date limite du 31 août ne seront pas admissibles au second versement, même s'ils soumettent les données de juin à temps.**

L'entente des paiements de transfert précise aussi le calendrier des paiements et les exigences en matière de rapport dans le cadre du financement au titre de l'initiative GIARE pour l'Année 3.

4. Consultations : Des cadres supérieurs du ministère prévoiront des rencontres avec les directrices et directeurs des conseils scolaires auxquels les soumissions sur SISO n posent de grandes difficultés pour les aider à déceler les problèmes et à y trouver une stratégie pour les régler, dont participation directe du personnel ministériel, participation du ministère aux discussions avec les fournisseurs (si le conseil le souhaite) et autres échanges de pratiques efficaces avec tous les conseils scolaires. Le ministère reste aussi ouvert à des suggestions pour améliorer la marche du Service d'assistance.

Pour faciliter la préparation et la soumission de votre plan de développement de la capacité locale dans le cadre de l'initiative GIARE pour l'Année 3, nous avons modifié le précédent modèle. Comme les modèles de prévisions et d'établissement de rapport fournis l'an dernier, le modèle du plan de cette année vous permet d'énoncer les activités que votre conseil scolaire, administration ou consortium entreprendra en 2007-2008 ; suggérez les résultats prévus et leur effet sur le développement de la capacité, donnez des détails sur vos partenaires et sur vos liens avec eux et précisez le coût de la mise en œuvre du plan (veuillez remarquer que la case « Total » de la subvention dans le cadre de l'initiative GIARE doit correspondre au montant alloué à votre conseil scolaire, administration ou consortium pour le développement de la capacité locale au cours de l'Année 3 inscrit ci-dessus).

Le plan de développement de la capacité locale dans le cadre de l'initiative GIARE pour l'Année 3 et deux copies dûment signées de l'accord de paiement de transfert sont dus le 20 juin 2007. La directrice ou le directeur de l'Éducation (ou la secrétaire-trésorière ou le secrétaire-trésorier dans le cas d'une administration scolaire) doit parapher tous les documents. Veuillez faire parvenir votre plan en version électronique à l'adresse suivante [Charlotte.Ward@ontario.ca](mailto:Charlotte.Ward@ontario.ca), puis envoyer les copies papier dûment signées de tous les documents à :

Charlotte Ward  
Chef, Liaison avec les intervenants  
Ministère de l'Éducation  
Direction de la gestion de l'information  
777, rue Bay, bureau 422  
Toronto ON M5G 2E5

Nous vous remercions à nouveau de votre soutien continu à l'initiative GIARE. Nous espérons recevoir en temps voulu vos soumissions sur SISO et nous nous réjouissons à l'idée de travailler ensemble à la réussite des activités de développement de la capacité locale pour l'Année 3.

*Original signé par*

Don Young  
Directeur  
Direction de la gestion de l'information

Pièces jointes

c.c. Chef GIARE,

,  
Directeur, Direction des communications  
Directeur, Direction des services régionaux  
Directeur, Direction des paiements de transfert et des rapports financiers  
Directeur, Direction des finances et des services ministériels  
Directeurs régionaux, Direction des services régionaux  
Membres du comité consultatif de l'initiative GIARE  
Sous-ministres adjoints  
Directeur général du rendement des élèves de l'Ontario et directeur général du  
Secrétariat de la littératie et de la numératie  
Directeur de l'information, Groupement ITI pour les services à la collectivité  
Directeur, Solutions technologiques, Groupement ITI  
Attaché de direction, Bureau du sous-ministre

Cci: Directeur, Vérification interne

## Annexe A

### Calendrier de la collecte des données 2006-2007 sur SISO

Collecte des données	Dates prévus à l'origine		Nouvelles dates	
	Date de début de la soumission des conseils scolaires	Date limite de la soumission des conseils scolaires	Date de début de la soumission des conseils scolaires	Date limite de la soumission des conseils scolaires
Soumission des données sur les élèves et les éducatrices et éducateurs (palier secondaire) <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Juin (Date limite pour recevoir la totalité de la subvention)</li> <li>➤ Juin (Date limite pour recevoir une partie de la subvention)</li> </ul>	1 <sup>er</sup> juillet 2007	31 juillet 2007	1 <sup>er</sup> juillet 2007	31 juillet 2007  31 août 2007
Soumission des données sur les élèves et les éducatrices et éducateurs (palier élémentaire) <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Octobre / mars</li> <li>➤ Juin, y compris les données sur les bulletins du palier élémentaire (Date limite pour recevoir la totalité de la subvention)</li> <li>➤ Juin, compris les données sur les bulletins du palier élémentaire (Date limite pour recevoir une partie de la subvention)</li> </ul>	1 <sup>er</sup> avril 2007  1 <sup>er</sup> juillet 2007	30 mai 2007  31 juillet 2007	1 <sup>er</sup> avril 2007  1 <sup>er</sup> août 2007	31 août 2007  30 septembre 2007  31 octobre 2007
Soumission des données sur les suspensions / renvois (2006-07)	1 <sup>er</sup> juillet 2007	31 juillet 2007	1 septembre 2007	31 octobre 2007
Soumission des données sur les cours du soir et l'éducation permanente	1 <sup>er</sup> juillet 2007	31 juillet 2007	1 <sup>er</sup> juillet 2007	30 septembre 2007
Soumission des données sur les cours d'été	1 <sup>er</sup> août 2007	31 août 2007	1 <sup>er</sup> août 2007	30 septembre 2007

**Remarque :** Les soumissions des données d'octobre et de mars 2006-2007 sur les élèves et les éducatrices et éducateurs serviront à déterminer le financement des conseils scolaires et doivent donc être toutes reçues, pour les deux paliers, au plus tard le 31 août 2007. **Les conseils scolaires qui ne respecteront pas cette date limite ne seront pas admissibles au deuxième versement de leur subvention au titre de l'initiative GIARE, même s'ils ont soumis à temps leurs données en juin.**